



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION RESSOURCE EN EAU

28/04/2022

Valentin LE TELLIER, DEAL / SEB

Enjeu

- Assurer l'**équilibre** entre les **prélèvements** et les **ressources** disponibles (eau superficielle et souterraine),
- en préservant la bonne **fonctionnalité** des **écosystèmes aquatiques**,
- dans un contexte de **changement climatique**.

Ordre du jour

1. Périmètre et fonctionnement de la commission

2. État des lieux des études réalisées concernant les besoins des milieux

3. État des lieux des outils de suivis des prélèvements

1.1 Périmètre

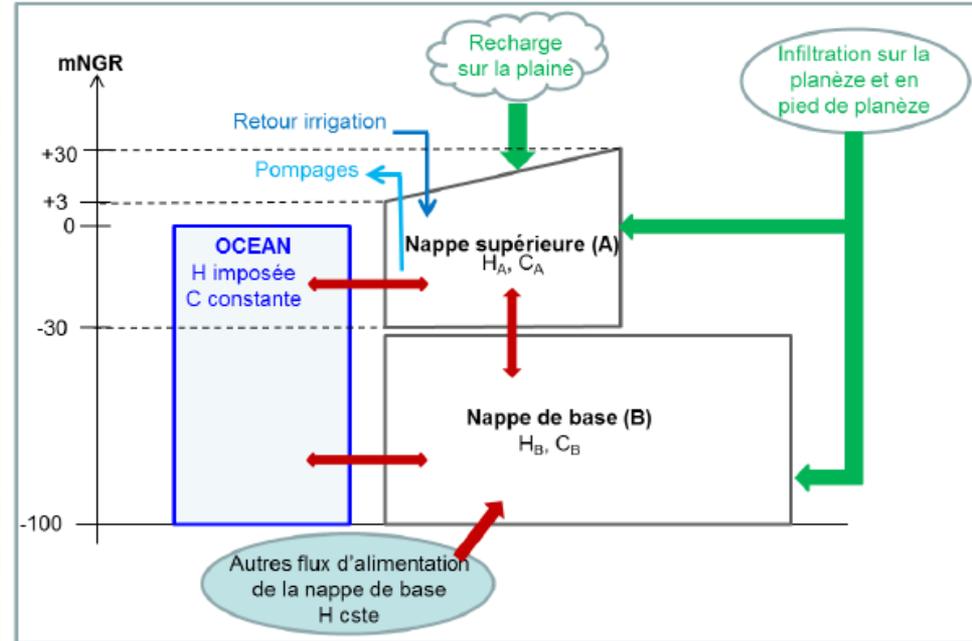
Aspects quantitatifs

~~Aspects qualitatifs~~

Eaux superficielles



Eaux souterraines



1.2 Composition

- CEB du 04/06/2021 :
 - *Les **membres du CEB** sont membres de droit de la commission.*
 - *Ils peuvent **associer leurs services et d'autres partenaires** au titre de leur expertise ou de leur implication dans le sujet*

1.2 Composition

- Proposition : inviter également :
 - les « **gros préleveurs** » sur les masses d'eau en déséquilibre quantitatif,
 - les **fermiers** (SAPHIR, Veolia-Runeo, Derichebourg, Sudeo, CISE, la Créole, la SEMOP, Régies de Cilaos, la Plaine-des-Palmistes, Sainte-Rose, Petite-Île)
 - **Météo France**
 - Représentants des **sports d'eau vive** (IRT, Fédérations de Kayak et de canyoning)
- *recherche de cohérence avec le **comité sécheresse** (qui gère les situations de crise)*
- *bonne représentation des usager*
- Organiser le **relais vers les CLE et les mairies** via le secrétariat CEB ?

Avis de la commission ?

1.3 Fonctionnement

- **Fonctionnement général** : cf. règlement intérieur du CEB
- **Fréquence** de réunion : au moins 2 fois par an
- **Secrétariat et animation** de séance : DEAL
- Proposition de caler le fonctionnement sur les commissions finance et planification en ne désignant **pas de présidence** de commission

Avis de la commission ?

1.4 Stratégie d'action

Objectifs :

- définir une **stratégie régionale de gestion** de la ressource en eau
- assurer sa **mise en œuvre** opérationnelle et son suivi

Articulation des
différents échelles :
SDAGE / SAGE / ME /
unité de gestion

Partage de RETEX →
émulation

Suivi Programme de
mesures du SDAGE

Rôle d'animation et de concertation
entre tous les acteurs

1.4 Stratégie d'action

- Feuille de route synthétique validée par le CEB le 04/06/2021

1.4 Stratégie d'action

1. Renforcer la gouvernance

- Coordonner les différentes échelles de gouvernance
- Définir les conditions d'un partage durable de la ressource en eau
- Assurer l'articulation entre la stratégie ressource et les politiques d'aménagement du territoire

2. Consolider l'acquisition de la connaissance

- Améliorer la connaissance des besoins des milieux
- Améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements
- Améliorer la connaissance du patrimoine en matière de réseaux

3. Articuler les programmes d'actions des acteurs

- Améliorer les rendements de réseaux,
- Réduire les prélèvements,
- Optimiser et renforcer les infrastructures structurantes,
- Créer des réserves de substitution / retenues collinaires

1.4 Stratégie d'action

Proposition de produire un **plan d'action détaillé** à partir :

- de la feuille de route
- des mesures du PDM du SDAGE
- des contributions de la commission ressource

Document opérationnel (actions, opérateurs, échéances) permettant d'assurer un suivi lors de chaque commission (suivi global + focus sur certaines thématiques)

Avis de la commission ?

1.4 Stratégie d'action

1. Renforcer la gouvernance

- Coordonner les différentes échelles de gouvernance
- Définir les conditions d'un partage durable de la ressource en eau
- Assurer l'articulation entre la stratégie ressource et les politiques d'aménagement du territoire

2. Consolider l'acquisition de la connaissance

- Améliorer la connaissance des besoins des milieux
- Améliorer la connaissance et le suivi des prélèvements
- Améliorer la connaissance du patrimoine en matière de réseaux

3. Articuler les programmes d'actions des acteurs

- Améliorer les rendements de réseaux,
- Réduire les prélèvements,
- Optimiser et renforcer les infrastructures structurantes,
- Créer des réserves de substitution / retenues collinaires

Ordre du jour

1. Périmètre et fonctionnement de la commission

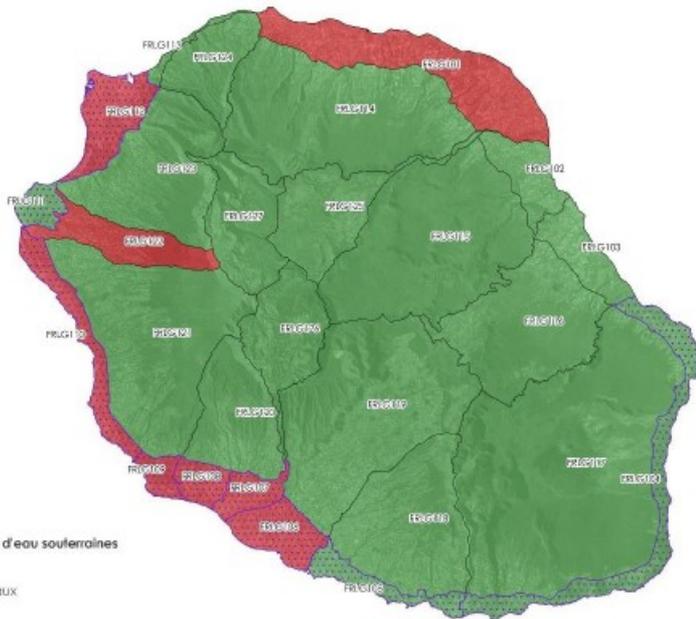
2. État des lieux des études réalisées concernant les besoins des milieux

3. État des lieux des outils de suivis des prélèvements

2.1 Études volumes prélevables en eaux souterraines

Carte 23 : Masses d'eau en zone de répartition des eaux et risque de non atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau souterraine

Risque de non atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau souterraine



Légende

Risque de non atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau souterraines

■ Risque

■ Pas de risque

⋯ Zone de répartition des eaux

0 10 20 km

- EVP à réaliser :
- Sur les ME en RNAOE
- Sur les ZRE

2.1 Études volumes prélevables en eaux souterraines

Financeurs

Plan de financement

• Terminée :

- EVP Gol (Hydrogol) → *cf. présentation BRGM*

DEAL, OE, BRGM, CD974

• En cours :

- EVP Littoral Nord (FRLG101)
- EVP Ouest (FRLG109, FRLG110, FRLG112)

OFB, BRGM, CINOR
(phase 2), OE, DEAL



OE, DEAL, BRGM



• Non initiées :

- EVP Littoral Pierrefonds - Saint-Pierre (FRLG106) P1
- EVP Cocos (FRLG107)
- EVP ravine de Saint-Gilles (FRLG122) P2
- *EVP littoral de la Fournaise (FRLG104) **
- *EVP Littoral Petite-Île à Saint-Pierre (FRLG105) **
- *EVP brèches de Saint-Gilles (FRLG111) **



* ZRE, non RNAOE et non prévues au PDM 2022-2027

2.1 Études volumes prélevables en eaux souterraines

- EVP en eaux souterraines à La Réunion et focus sur l'étude du Gol :

→ *cf. présentation BRGM*

2.1 Études volumes prélevables en eaux souterraines

- **Autres études à réaliser (PDM) :**
 - étude hydraulique notamment sur les **relations eaux souterraines et Etang de Saint Paul** (2024)
 - Étudier l'impact de la **restitution de la rivière des Galets sur la masse d'eau souterraine** « *Formations volcaniques et volcano-sédimentaires du littoral de l'étang Saint Paul – Plaine des Galets* » afin d'évaluer son efficacité et son gain environnemental (2026)
 - à intégrer au plan d'actions global de la commission

2.2 Études volumes prélevables en eaux superficielles

Etudes volumes prélevables
(EVP)
Vision globale



Débits minimum biologiques
(DMB)
Vision locale (ouvrage)

- **EVP** à réaliser sur les **3 rivières de cirque** (PDM) :
 - Rivière St-Etienne
 - Rivière des Galets
 - Rivière du Mât

CIREST



2.2 Études volumes prélevables en eaux superficielles

- **Etudes DMB réalisées :**

- centrale rivière de l'Est (EDF)
- prise d'eau Bras des Lianes et Bras Piton (Région)
- Ravine des Congres
- Grand Bras
- Prise hydroélectrique de Langevin (DMB + étude dévalaison – EDF)
- Foutaque
- Rivière des Marsouins

- **Etudes DMB en cours ou en projet :**

- Seuil de Bellepierre sur la rivière Saint-Denis (CINOR)
- ouvrages Département sur la rivière des Galets, la rivière Saint-Etienne et la rivière du Mât (intègre une étude des assecs sur RG et RSE – Département)

- **Etudes DMB à programmer (PDM) :**

- Ravine Saint-Gilles

Débits minimum biologiques
(DMB)
Vision locale (ouvrage)

Ordre du jour

1. Périmètre et fonctionnement de la commission
2. État des lieux des études réalisées concernant les besoins des milieux
3. État des lieux des outils de suivis des prélèvements

3.1 Contexte

- **Principaux outils de bancarisation des données sur les prélèvements :**
 - BD redevances OE (volumes annuels, >10 000 m³)
 - BNPE (volumes annuels, >10 000 m³ et seulement prélèvements autorisés)
 - Couches SIG des captages AEP (ARS)
 - Tableau de suivi des contrôles police de l'eau (tous prélèvements, pas de temps mensuel)
 - SISPEA (volumes annuels)

3.1 Contexte

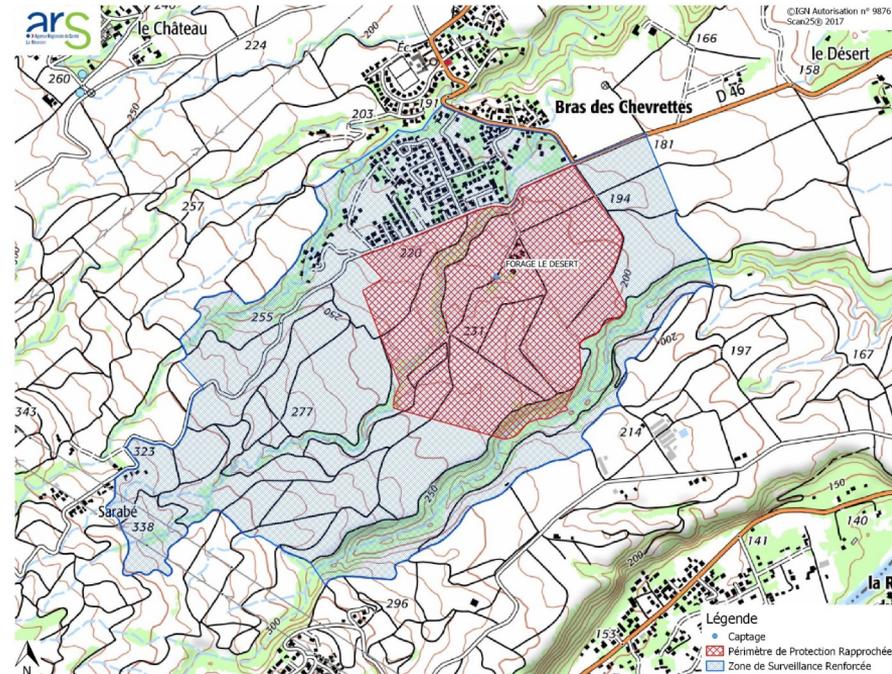
- Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE)
 - Issue des déclarations de la **redevance** (>10 000 m³)
 - Données :
 - ouvrage
 - volume annuel prélevé sur la ressource
 - origine de l'eau
 - usage

3.1 Contexte

- Couche SIG ARS

Données accessibles:

- Captages AEP + Thermes + eaux conditionnées (actifs + projets connus)
- Périmètres de Protection Rapprochée
- Zones de Surveillance Renforcée
- Unités de Distribution



3.1 Contexte

- Couche SIG ARS

Modalités de communication

- Passage d'une convention entre ARS et le demandeur (Bureau d'études ou établissement public)
- Renouvellement tacite tous les ans
- Obligation au titre de la confidentialité
- Usage interne du service demandeur

3.2 Première synthèse des données

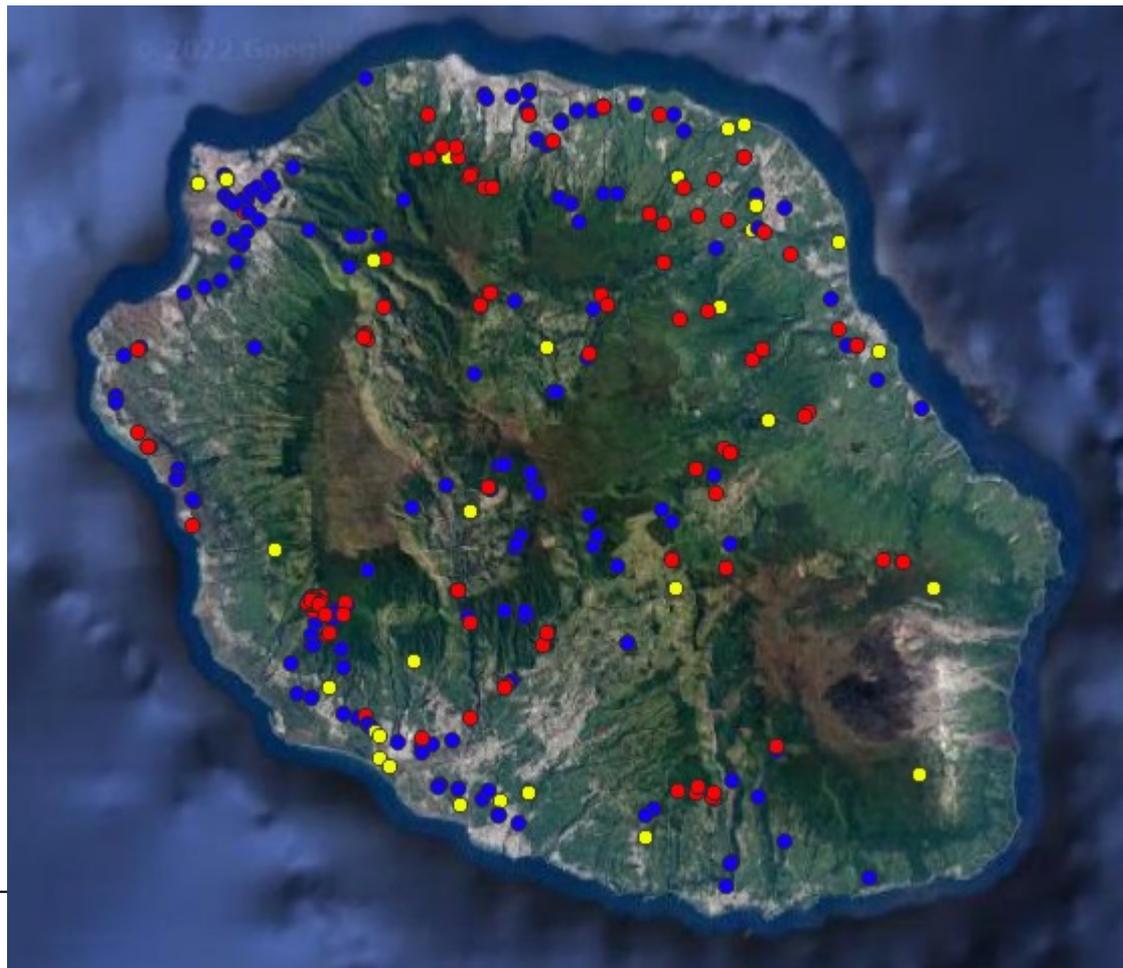
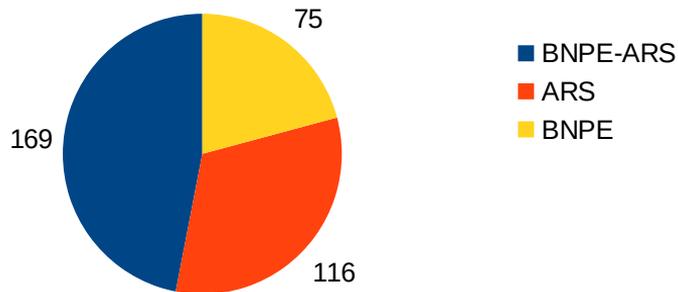
- Données **réparties entre plusieurs bases** de données :
 - Qui se recoupent, mais pas complètement
 - Dont les informations sont difficiles à croiser
- Pour gérer la ressource, il est nécessaire de pouvoir **faire des synthèses de données**. Par exemple :
 - dans l'espace : volume total prélevé/autorisé par masse d'eau ?
 - dans le temps : évolution des valeurs de conductivité sur un ouvrage donné ?

→ Rassembler les données pour faciliter les analyses !

3.2 Première synthèse des données

- 1^{er} travail de synthèse réalisé par la DEAL, en lien avec l'Office de l'eau et l'ARS :

Répartition des points de prélèvement par source de données



3.3 Perspectives

- **Consolidation de ce 1^{er} travail** afin de disposer d'une vision globale stabilisée
- Définir les **informations qu'il serait utile de partager** au niveau régional :
 - Localisation, statut réglementaire, statut d'activité, liste des paramètres suivis pour chaque point de prélèvement
 - Valeurs de ces paramètres (chronique des données). Points à préciser : tous les paramètres ou seulement ceux utiles à la gestion de la ressource ? Quel pas de temps ?
- **Définir une organisation** :
 - Qui fournit les données ? Qui les gère ? Qui les contrôle ?
 - Quel outil utiliser ?

3.3 Perspectives

- Mise en place d'un **groupe de travail** sur le sujet
 - Préciser ces aspects
 - Couleur « technique » (bases de données)
 - 1ère réunion en juin
 - Présentation de l'avancée lors de la prochaine commission ressource

Des membres intéressés ?



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION !